

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

## Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### DELIBERATION CC\_2026\_090

L'an deux mille vingt six, le quatre mai à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de Monsieur Ludovic ROHART, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 28 avril 2026, conformément à la loi.

#### OBJET :

#### Présents :

#### AFFAIRES GENERALES ET NUMERIQUES

Didier DALLOY, Luc FOUTRY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Arnaud HOTTIN, Léone PIERKOT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Matthieu LESTOQUOY, Olivier VERCRUYSSSE, Jean-Luc LEFEBVRE, Bernard CHOCRAUX, Nicolas CUVELIER, David DUHAYON, Christophe THIEBAUT, Renaud BIENKOWSKI, Pascal FROMONT, Stéphanie DUFERMONT, Nadège BOURGHELLE-KOS, Amandine GOUDARD, Cyprien DUBUS, Benjamin DUMORTIER, Marion DUBOIS, Joséphine FOSSAERT-LELOUTRE, Xavier GIRARD, Jean MOULLIERE, Anne WAUQUIER, José DUHAMEL, Régis BUE, Véronique DELOBEL, Thomas KOLAR, Sylvain CLEMENT, Thierry DEPOORTERE, Jean-Louis DAUCHY, Sylvain BEAUVOIS, Vinciane FABER, Aline DESCAMPS, Bruno RUSINEK, Adrien LARTISIEN, Mady DORCHIES, Nathalie GABRYELEWICZ, Ludovic ROHART, Stéphanie DERNAUCOURT, Eric BRUNIN, François-Hubert DESCAMPS, Martine PEREZ, Paul DHALLEWYN

#### AFFAIRES GENERALES

*Indemnité des élus  
communautaires -  
Président et Vice-  
Présidents*

#### Présents au vote de la délibération :

Titulaires et suppléants  
présents : 47  
Procurations : 4

Nombre de votants : 51

#### Ont donné pouvoir :

Guy SCHRYVE, procuration à Anne-Françoise MADOUX  
Marie CIETERS, procuration à Nadège BOURGHELLE-KOS  
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY  
Marc DUPUIS, procuration à Ludovic ROHART

#### Absents excusés :

Alain DUCHESNE, Sylvain PEREZ

Secrétaire de Séance : Joséphine FOSSAERT-LELOUTRE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 mai 2026**

**Délibération CC\_2026\_090**

**AFFAIRES GENERALES ET NUMERIQUES**

**AFFAIRES GENERALES**

***Indemnité des élus communautaires - Président et Vice-Présidents***

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation,

Vu les articles L5211-12, R5211-4, R5216-1 du CGCT qui fixent les indemnités maximales pour l'exercice effectifs des fonctions de Président et de vice-président pour les EPCI,

Vu la délibération du Conseil communautaire CC\_2026\_069 en date du 7 avril 2026 relative à l'élection du Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour le mandat 2026-2032,

Vu la délibération du Conseil communautaire CC\_2026\_070 en date du 7 avril 2026 fixant le nombre de Vice-Présidents pour le mandat 2026-2032 à 12,

Vu les délibérations du Conseil communautaire CC\_2026\_071 à CC\_2026\_082 en date du 7 avril 2026 relative à l'élection des Vice-Présidents,

Considérant la population de référence de la Communauté de Communes Pévèle Carembault de 101 976 habitants, se situant dans la strate réglementaire 100 000 à 199 999 habitants,

L'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2025 a fixé le nombre de Conseillers communautaires à 53 pour le mandat 2026-2032, soit un nombre maximum de 11 Vice-Présidents pouvant entrer dans le calcul de l'enveloppe globale maximale.

L'enveloppe globale maximale des indemnités des élus communautaires est déterminée comme suit :

	Maximum en % de l'Indice Brut Terminal	Nombre d'élus entrant dans le calcul de l'enveloppe globale	en % de l'Indice Brut Terminal
Président	108,75	1	108,75
Vice-Président	49,5	11	544,5
Enveloppe globale maximale			653,25

Où l'exposé de son Président,  
 APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

**DECIDE (par 51 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 51 VOTANTS) :**

- ***De verser des indemnités mensuelles au Président, aux Vice-Présidents selon la répartition suivante :***
  - ***pour le Président : 76,20 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la***

*fonction publique,*

- *pour les 12 Vice-présidents : 32,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,*

*Le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités versées aux élus communautaires est en annexe de cette délibération.*

- *De fixer au 6 mai 2026, la date d'entrée en vigueur de ces indemnités.*
- *D'inscrire les crédits nécessaires chaque année au chapitre 65 - nature 65311.*

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.  
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Joséphine FOSSAERT-LELOUTRE



Pour extrait conforme,

Le Président,



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 059-200041960-20260504-CC\_2026\_090-DE

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2026_090
Objet :	Indemnité des élus communautaire - Président et Vice-Présidents
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-05-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.1 - Election executif
Identifiant unique :	059-200041960-20260504-CC_2026_090-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200041960-20260504-CC_2026_090-DE-1-1_0.xml	text/xml	887 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : CC_2026_090 _ Indemnit__ des __lus communautaires _ Pr__sident et Vice_Pr__sidents.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260504-CC_2026_090-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	132.2 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	5 mai 2026 à 14h35min48s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	5 mai 2026 à 14h35min54s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	5 mai 2026 à 14h39min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 mai 2026 à 14h39min46s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 mai 2026 à 14h40min04s	Reçu par le MI le 2026-05-05